

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro d		de permis		Date d'inspection		
centre de la petite enfance les Matelots inc. 2020016					Le 23 juin 2022		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Les petits trésors					(506) 446-3001		
Adresse				<u>,                                     </u>			
30 Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Jennifer Godin			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).		24(1)	.4(1)(c)(ii) 22 ju		. 2022		
Commentaires : Il manque encore dans le dossier de l'adminis éducation à la petite enfance d'un an, qu'elle prinscrite au cours d'éducation à la petite enfance mentor en assurance de la qualité) par courrie La directrice par intérim attend encore des rép	possède un ce. Dès que el.	forma vous	ation équ s avez le	uivalant	selon le mir	nistre ou qu'elle est	
Commentaires généraux							
Lors de mon arrivé, tous les enfants étaient dehors entrai observés assis et jouant avec les enfants durant ma visité		Les	éducatr	ices/é	ducateurs o	ont été	
original signé par Jennifer Godin Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate	Le	e 23 jui	n 2022		
original signé par Karine Gasse		Le 23 juin 2022					
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate					